

Accueil de loisirs de Dieudonne

Procédure d'inscription — Rentrée 2026-2027

À compter du 1^{er} septembre 2026, l'association ILEP succède à Léo Lagrange dans la gestion de l'accueil de loisirs de Dieudonne. Pour continuer à accueillir votre enfant dans les meilleures conditions, merci de compléter ou mettre à jour votre dossier d'inscription en suivant la procédure ci-dessous.

POURQUOI UN NOUVEAU DOSSIER ?

Le transfert direct de votre dossier entre Léo Lagrange et l'ILEP n'est pas possible : conformément au RGPD, les données ne peuvent pas être communiquées automatiquement d'un organisme gestionnaire à l'autre. Un nouveau dossier doit donc être constitué auprès de notre association. **Pour cette période de transition, les délais habituels sont assouplis** : votre enfant peut être accueilli pendant que vous finalisez votre dossier.

ÉCHÉANCE IMPORTANTE

Vendredi 18 septembre 2026

Tous les dossiers — nouvelles inscriptions et mises à jour avec pièces complémentaires — doivent être **complets à cette date**. Passé ce délai, faute de dossier complet, votre enfant ne pourra plus être accueilli sur la structure, conformément au règlement intérieur.

Comment inscrire votre enfant ?

- 1 **Connectez-vous** au [portail familles de Dieudonne](#) (lien et QR code ci-dessous).
- 2 **Téléchargez** le dossier d'inscription et les formulaires associés directement sur le portail (cliquez sur les liens des documents).
- 3 **Complétez, datez et signez** l'ensemble des documents demandés.
- 4 **Réunissez** les pièces justificatives listées ci-contre.
- 5 **Déposez le dossier complet**, accompagné de la feuille de préinscription ci-jointe, avant le 18 septembre 2026 : par mail à acm.dieudonne@ilep-picardie.com, aux permanences dédiées du 26 au 28 août (15h00 – 17h00), ou à l'accueil du centre à ses horaires habituels dès la rentrée du 1^{er} septembre.

Pièces à fournir

- Fiche d'inscription (état civil, responsables légaux)
- Fiche sanitaire, sous enveloppe au nom de l'enfant
- Formulaire de consentement de traitement des données (RGPD)
- Fiche d'autorisations (personnes habilitées à récupérer l'enfant)
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie de la carte de mutuelle
- Photocopie du carnet de vaccination
- Dernier avis d'imposition (si non-allocataire CAF ou refus d'utilisation des données CAF Pro)

Un dossier incomplet ne peut pas être accepté.

HORAIRES

Périscolaire matin :
7h00 – 8h30

Pause méridienne :
11h30 – 13h30

Périscolaire soir : 16h30
– 19h00

Mercredi & vacances :
7h00 – 19h00

Journée ou demi-journée,
avec ou sans repas —
détail complet dans le
règlement intérieur.

TARIFS

Calculés selon votre
quotient familial
(revenus et nombre
d'enfants à charge).

Ressources mensuelles
: de 550 € à 3 200 €.

Sans données de
ressources transmises, le
tarif maximum est
appliqué.

DÉLAIS DE RÉSERVATION

Périodes scolaires : la
veille avant 9h (le
vendredi avant 9h pour
le lundi).

Vacances : prévisionnel
15 jours avant le début
des vacances.

Réservation obligatoire
pour tous les accueils.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Avant la rentrée : 26,
27, 28 août, 15h00 –
17h00

Dès le 1^{er} septembre :
aux horaires habituels
du centre

Voir les horaires
d'ouverture ci-contre.



Portail familles de Dieudonne

Scannez ce QR code ou rendez-vous sur le lien ci-dessous pour vous connecter, télécharger votre dossier d'inscription et effectuer vos réservations.

[acm-dieudonne.portail-familles.app](#)

- Téléchargement du dossier d'inscription
- Réservation des accueils (périscolaire, mercredis, vacances)
- Suivi et règlement des factures



Feuille de préinscription

Présence prévisionnelle de l'enfant — Accueil de loisirs de Dieudonne

Merci de compléter cette fiche pour nous indiquer les temps d'accueil sur lesquels vous souhaitez inscrire votre enfant à la rentrée. **Cette fiche est une déclaration prévisionnelle** : elle ne remplace pas le dossier d'inscription complet et doit impérativement lui être jointe. L'ensemble est à retourner avant le 18 septembre 2026 (voir procédure d'inscription).

NOM DE L'ENFANT

PRÉNOM DE L'ENFANT

DATE DE NAISSANCE

NOM DU/DES RESPONSABLE(S) LÉGAL(AUX)

TÉLÉPHONE

E-MAIL

Présence prévisionnelle, jour par jour — du 1^{er} au 18 septembre 2026

Date	Jour	Matin	Repas	Après-midi / Soir
01/09	Mardi	☐	☐	☐
02/09	Mercredi	☐	☐	☐
03/09	Jeudi	☐	☐	☐
04/09	Vendredi	☐	☐	☐
07/09	Lundi	☐	☐	☐
08/09	Mardi	☐	☐	☐
09/09	Mercredi	☐	☐	☐
10/09	Jeudi	☐	☐	☐
11/09	Vendredi	☐	☐	☐
14/09	Lundi	☐	☐	☐
15/09	Mardi	☐	☐	☐
16/09	Mercredi	☐	☐	☐
17/09	Jeudi	☐	☐	☐
18/09	Vendredi	☐	☐	☐

Lundi, mardi, jeudi, vendredi — Matin : périscolaire 7h00-8h30 · Repas : restauration scolaire 11h30-13h30 · Après-midi/Soir : périscolaire 16h30-19h00

Mercredi (lignes grisées) — Matin : 7h00-12h00 · Repas : 12h00-14h00 · Après-midi : 14h00-19h00

Cette fiche ne vaut pas réservation ferme. Les réservations définitives se font ensuite via le portail familles, dans les délais prévus par le règlement intérieur (la veille avant 9h en période scolaire, 15 jours avant le début des vacances).

DATE

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL

Accueil de loisirs de Dieudonne · 51 rue de la Libération, 60530 Dieudonne
À joindre à votre dossier complet, avant le 18 septembre 2026 : par mail, aux permanences du 26 au 28 août (15h-17h), ou à l'accueil aux horaires habituels dès le 1^{er} septembre.

acm.dieudonne@ilep-picardie.com
03 44 26 37 14